Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212900021-20251124-D2025047-DE

# DEPARTEMENT DU FINISTERE

# COMMUNE D'ARZANO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

**Etaient présents :** BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme
**Excusés :** LE HEN Gwénola ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
**Absents :** Jacques CORDROC'H

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de conseillers présents | Nombre de votants |
|---|---|---|
| 13 | 11 | 12 |

**Secrétaire de séance** : Gisèle GUÉGUIN

**Date de convocation :** 19/11/2025 **Date d'affichage** : 27/11/2025

**Objet de la délibération : Sollicitation d'un phasage - Pacte Finistère 2030 – volet 1 pour l'année 2025**

Le Département du Finistère, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal.

Le 16 décembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Pacte Finistère 2030 – volet 1 pour l'année 2025 pour deux dossiers :

- Priorité 1 - Rénovation de l'épicerie et création de logements
- Priorité 2 - Voirie communale

Une subvention de 25 000 € a été attribuée à la commune d'Arzano dans le cadre du Pacte Finistère 2030, volet 1, pour l'année 2025, pour le projet de rénovation de l'épicerie et la création de logements.

Dans ce dossier, seuls les travaux réalisés avant fin 2025 sont finançables jusqu'à une hauteur maximale de 80%.

Etant donné le calendrier prévisionnel établi par la maitrise d'œuvre, il sera impossible de respecter ces délais. Il est donc demandé au Conseil Départemental du Finistère de considérer un phasage de l'opération, et d'attribuer cette subvention au titre de la phase 1 du projet, réalisée en 2025.

Cette demande de phasage a été arbitrée favorablement et à hauteur de l'intégralité de la subvention, le 17 octobre 2025 par le Conseil Départemental du Finistère.

**ENTENDU** l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré** :

**APPROUVE** le phasage de la subvention « Pacte Finistère 2030 – volet 1 » pour l'année 2025.
**AUTORISE** Madame le Maire à déposer et signer tous les documents nécessaires à ce phasage

**Vote : 11 voix pour, 1 abstention**

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)

Pour extrait certifié conforme
Anne BORRY
Maire d'Arzano